

tem, sous le chef de " Edifices publics du Canada, \$60,000."

Sir HECTOR LANGEVIN : Depuis des années, ce crédit a été mis sous ce chef, mais ce n'est pas exact. Dans le premier cas, le mot " chauffage " ne devrait pas s'y trouver et nous devons le retrancher.

M. SOMERVILLE : Alors, le chauffage de tous les édifices publics coûte la somme de \$60,000. Les édifices du parlement y sont-ils compris ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui.

M. SOMERVILLE : A la page 52, se trouve un item pour le chauffage des édifices publics à Ottawa, \$60,000, et un autre item pour le chauffage des édifices fédéraux, \$60,000. Cela forme \$120,000.

M. DAVIES (I.P.-E.) : D'après la preuve faite devant le comité des comptes publics, relativement à Rideau Hall et à la propriété publique qui s'y trouve, il est évident, qu'à moins de faire un inventaire exact et d'ouvrir un compte dans le ministère de l'honorable ministre pour y inscrire chaque article fourni sur réquisition, il ne pourra jamais exercer un contrôle efficace.

Sir HECTOR LANGEVIN : J'ai dit qu'un compte serait ouvert et qu'un inventaire serait fait, et que les articles qui seraient mis de côté, seraient vendus et crédités au compte.

M. SOMERVILLE : Quand cet inventaire sera-t-il fait ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Aussitôt après le départ des occupants de cette résidence pour leur promenade d'été.

M. WATSON : A en juger par le coût du chauffage de Rideau Hall, savoir \$120,000, il me semble qu'il serait avantageux de démolir cet édifice et d'en construire un nouveau. Ce n'est après tout qu'une bicoque, et je vois dans le rapport de l'auditeur général, qu'on a payé \$3,790, pour taches et peinture seulement, et \$8,000 pour chauffage. Si le montant payé pour cet édifice depuis des années était capitalisé, il représenterait une somme suffisante pour construire une magnifique résidence, et l'honorable ministre ferait bien de voir s'il ne serait pas préférable d'en agir ainsi.

M. MULOCK : Le bois est-il acheté par contrat ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le bois depuis plusieurs années a été acheté par contrat ?

M. DAVIES (I.P.E.) : Quel est l'entrepreneur ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que c'est M. Heney. Nous n'avons rien à faire avec Rideau Hall.

M. WATSON : Le bois fourni est-il censé avoir quatre pieds de long ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je le crois.

M. WATSON : J'ai remarqué que le bois que j'ai vu n'a pas plus que trois pieds et six pouces de long.

M. FOSTER : L'avez-vous mesuré ?

M. WATSON : J'en ai mesuré quelques morceaux. Si le gouvernement paie pour du bois de quatre pieds de long, il paie plus qu'il ne le devrait, et l'entrepreneur doit réaliser sur le gouvernement

M. SOMERVILLE.

autant de profit que les entrepreneurs de la Nouvelle-Ecosse qui emploient la pierre de taille au lieu de granit.

Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa..... \$3,000

M. SOMERVILLE. Pourquoi cette augmentation de \$1,000 ? Avons-nous un plus grand nombre d'édifices.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous en avons un plus grand nombre.

M. SOMERVILLE : Il y en a un de plus, c'est le nouvel édifice qui sert aux ministères ; mais je suppose que la ville enlève la neige des trottoirs.

Sir HECTOR LANGEVIN : Non ; cette somme est pour les édifices publics, les terrains, la cour suprême, le musée géologique, la place Cartier, l'établissement de pisciculture et le reste.

M. DAVIES (I.P.-E.) : D'après les détails fournis par le rapport de l'auditeur général, la dépense totale a été de \$1,600, pour l'année dernière, et vous demandez aujourd'hui, \$3,000. C'est \$1,000 de plus que ce que vous avez demandé l'année dernière, et \$1,400 de plus que ce que vous avez dépensé ; pourquoi cela ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je n'ai pas ici les détails pour chaque endroit.

M. DAVIES (I. P.-E) : Assurément, l'honorable ministre ne demandera pas \$1,000 de plus que le crédit de l'année dernière, lequel semble excéder de \$400 ce qu'il a dépensé, sans donner des explications au sujet de cette augmentation.

Sir HECTOR LANGEVIN : Mes employés ont dit que cette somme était nécessaire, et ils mentionnent le musée géologique, le nouvel édifice, l'établissement de pisciculture, la place Cartier, le bureau de poste, le bureau des impressions et la côte du parlement. Je ne puis pas donner les détails. L'ouvrage n'est pas toujours le même.

M. DAVIES (I.P.-E.) : La dépense paraît avoir été, l'année dernière, de \$1,600, tout compris.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il y a le bureau des impressions et le nouvel édifice.

M. SOMERVILLE : Il n'y a pas de trottoirs au bureau des impressions.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il faut dans tous les cas entretenir le chemin.

M. SOMERVILLE : Le seul endroit où cela est nécessaire, c'est au nouvel édifice.

Sir HECTOR LANGEVIN : Les toits doivent être nettoyés après chaque tempête de neige.

Chauffage des édifices publics, Ottawa. \$60,000

M. SOMERVILLE : Le charbon est-il fourni à l'entreprise ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le charbon est acheté par contrat.

M. SOMERVILLE : Le charbon mou provient-il du Canada ou des États-Unis ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Il provient du Canada.

Gaz et lumière électrique, Ottawa. \$27,000

M. WATSON : Je demanderai au ministre des travaux publics, pourquoi les terrains qui se trou-